


| | | |
|---|---|--------|
|  <p>322, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : 780 468-6440 télécopieur : 780 440-1631</p> | Référence : D-4070 | Page 1 |
| | Catégorie : GESTION ADMINISTRATIVE | |
| | Objet : IDENTITÉ VISUELLE | |
| | Référence(s) juridique(s) : | |
| Autre(s) référence(s) : | | |
| | 1 ^{re} lecture : 14 février 2006 | |
| | 2 ^e lecture : 14 mars 2006 | |
| | 3 ^e lecture : 11 avril 2006 | |
| | Révisée le 21 septembre 2010 | |

PRÉAMBULE

L'utilisation efficace du logo de l'école et du logo du Conseil scolaire Centre-Nord font partie intégrante de l'identité visuelle de l'école.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Les directions d'école sont responsables de la qualité des communications de leur école avec leur personnel, les élèves, la communauté et leur conseil scolaire.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Les écoles sont encouragées à développer leur propre logo qu'elles utiliseront sur fournitures, papiers à en-tête, publications et matériel imprimé.
2. Le logo du Conseil doit être visible sur tous les documents publiés par l'école : papier à en-tête, brochures, dépliants, affiches, programmes, etc.
3. Le logo de l'école et le papier à en-tête doivent être approuvés par la direction générale.
4. Il est interdit d'inscrire les titres de compétences des employés sur le papier à en-tête.

Les écoles demanderont l'aide du personnel du bureau central pour le développement de leur identité visuelle et pour retenir les services de graphistes et d'imprimeurs.